

Moulay Hicham : un « Emir au Sahara » malgré lui

« Suite à votre lettre du 4 janvier 2002, relative au témoignage de M. Moulay Mehdi Boudribilla, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le 22 mars 2001, j'ai reçu une demande de rendez-vous que mon secrétariat m'a communiquée alors que je me trouvais aux Etats-Unis. Cette demande émanait de militants résidant dans les provinces du Sud.

Le 20 mai 2001, j'ai déjeuné à Paris avec deux de ces militants. A cette occasion, ils me remirent un mémoire d'une quinzaine de pages, je n'ai plus ce document en ma possession, mais en substance ses rédacteurs disaient ceci :

1- Que le dossier du Sahara a souffert pendant vingt-cinq ans d'une gestion inadéquate de la part de l'administration nationale qui a fini par aliéner une partie importante de nos compatriotes sahraouis.

2 – Que du fait de multiples facteurs, dont le point ci-dessus mentionné, le référendum n'a jamais été la solution idoine pour le règlement de ce problème ; et que la troisième voie ne l'était pas non plus à cause des embûches qui lui sont propres.

3 – Que, enfin, compte tenu des deux points précédents, la monarchie doit prendre directement en main la gestion du dossier du Sahara en nommant un membre de la famille royale comme haut responsable de ce dossier. Ceci devait permettre, toujours selon les rédacteurs de ce document, de répondre aux données de la structure sociale tribale et de la spécificité culturelle de la région en respectant les équilibres essentiels, d'une part et d'autre part, d'assurer une écoute directe des voix représentatives de la demande sahraouie, ce qui, au demeurant pouvait également satisfaire aux exigences internationales de représentation des forces locales.

Après lecture de ce mémoire, je répondis à mes interlocuteurs qu'en tant que citoyen marocain je considérais que c'était là une question vitale pour l'avenir de mon pays, et que je tenais à ce que la souveraineté du Maroc sur son territoire soit internationalement reconnue. J'ajoutais cependant que, quelles que soient mon expérience et ma compétence en ces matières, je n'avais pas qualité pour y intervenir compte tenu du fait que je ne disposais d'aucun mandat en ce sens.

Le 5 juin 2001, je fus à nouveau approché, à Paris, par un troisième interlocuteur qui semblait avoir connaissance du mémoire précité. Au cours de la conversation, cette personne évoqua également mes propos publiés par le Journal El Pais, dans sa livraison du 27 mai précédent, où il était question du Sahara. Après quelques allusions, mon interlocuteur en vint à me demander de m'impliquer dans des discussions parallèles concernant la résolution du conflit. A cette suggestion, je donnais la même réponse que celle que j'ai donnée à mes deux premiers interlocuteurs. Prolongeant la conversation, mon hôte a alors repris les principaux points traités dans le mémoire déjà mentionné, sans se référer explicitement à l'existence d'un texte, mais en précisant que ces points étaient largement répandus dans les universités et les milieux du Sud, ce à quoi j'ai réagi en réitérant ma position à l'identique. »

Hicham Ben Abdallah El Alaoui